



**« Mieux vaut être malin et renoncer au dépôt de garantie en espèces ! »**

# La caution de dépôt de garantie – une procédure très simple!

Je me réjouis, en ma qualité de fondateur d'EuroKaution, de vous présenter une entreprise, qui a repris une vieille idée pour en faire un produit autonome et approprié aux besoins de tous.

Nettement plus de 100 millions de personnes vivent en location en Europe et étaient ou sont obligées de verser un dépôt de garantie en espèces. Tout ce capital, qui atteint des milliards de deux chiffres, est placé sur des livrets de caisses d'épargne et des comptes de dépôt, qui ne rapportent que des intérêts insignifiants. Ce capital ne peut donc pas participer aux circuits économiques européens.

EuroKaution a réussi à concevoir le dépôt de garantie pour le marché européen de manière à ce que chacun puisse fournir la garantie locative rapidement et simplement. Le concept s'applique également aux entreprises par analogie, bien que les capitaux à engager soient nettement plus élevés. Presque toutes les entreprises ont pour habitude de louer leurs locaux commerciaux et sites de production de nos jours. Elles sont obligées de produire des garanties locatives, comme les particuliers, et les ressources ainsi investies ne sont plus disponibles pour la marche habituelle des affaires.

EuroKaution Holding AG et ses filiales dans certains pays européens sont les premières sociétés à proposer la possibilité d'une caution de dépôt de garantie à un vaste groupe-cible.

Cette forme moderne de sécurité locative remplace le dépôt de garantie traditionnel.

EuroKaution traduit cette possibilité et les opportunités, y étant liées, quotidiennement dans les faits comme première entreprise à l'échelon mondial.

# La caution de dépôt de garantie – une procédure très simple!

La caution de dépôt de garantie se porte garante vis-à-vis du bailleur pour le montant maximal du dépôt de garantie légalement dû à la première demande.

Le locataire verse une cotisation liée au montant de son dépôt de garantie pour la caution, qui est absolument gratuite pour le bailleur.

Un locataire, qui demande une caution de dépôt de garantie chez EuroKaution sera soumis à un contrôle de solvabilité rapide et précis avant de recevoir un acte de cautionnement, qu'il pourra remettre au bailleur à titre de garantie. La caution demeure valable au-delà de la fin de la location et jusqu'au règlement intégral et effectif du lien juridique entre le locataire et le bailleur.

Le bailleur reçoit un acte de cautionnement, soit une garantie couverte par une compagnie d'assurance européenne de renom.

Le capital demeure entièrement disponible et le locataire, de même que le bailleur, sont contents parce que chacun obtient exactement ce dont il a besoin.

Le produit s'appuie complètement sur le web. La transmission rapide des données sur Internet, l'acceptation de ce média et sa propagation transfrontalière ont permis de proposer la caution de dépôt de garantie dans de nombreux pays et sur une base accessible pour tous.

La demande, le contrôle et le traitement du produit se font exclusivement via Internet. La personne intéressée peut prendre connaissance de la caution de dépôt de garantie dans la langue de son pays et conclure le contrat immédiatement en passant par le site web de son pays (p. ex. [www.eurokaution.ch](http://www.eurokaution.ch) ou [www.eurokaution.de](http://www.eurokaution.de)). La décision est prise en moins de deux minutes, y compris celle concernant de solvabilité.

# La caution de dépôt de garantie – une procédure très simple!

Une arborescence conviviale du menu accompagne le locataire d'étape en étape pendant la procédure de demande : remplir le formulaire de demande, l'imprimer, le signer et l'envoyer à EuroKaution. L'acte de cautionnement lui parviendra en l'espace de deux à trois jours ouvrés et il pourra le remettre à son bailleur.

Le déroulement est identique, si le locataire voudrait se faire restituer son dépôt de garantie, qui est remplacé par la remise de l'acte de cautionnement au bailleur dans un tel cas.

EuroKaution s'occupe de l'acquisition de nouveaux clients et notamment aussi du suivi de ses propres clients, des demandes, de la gestion des contrats et du traitement des sinistres. Ces performances présentent la particularité que toutes les transactions importantes pour le produit sont fournies via un système de gestion intégré ou « ERP » développé par l'entreprise, qui a apporté une priorité maximale à la modularité de son système.

Peu importe qu'il s'agisse de 100 ou de 10000 contrats par mois – le degré d'automatisation élevé minimise les adaptations coûteuses et les pertes de temps. Il va sans dire que nous pouvons nous porter garants du respect de nos propres promesses de qualité et de sécurité des données.

Plus de 30 personnes employées en Suisse et en Allemagne veillent quotidiennement au déroulement sans accrocs du système et à une sécurité fiable pour le bailleur.

De nos jours, la caution de dépôt de garantie est recommandée par les principales fédérations de locataires, de bailleurs et d'associations immobilières.

# La caution de dépôt de garantie – une procédure très simple!

L'association suisse de l'économie immobilière SVIT soutient la caution de dépôt de garantie d'EuroKautation en Suisse. L'association immobilière IVD e.V. et la Fédération allemande des sociétés immobilières libres BFW e.V., quant à elles, plaident également pour la caution de dépôt de garantie en Allemagne.

EuroKautation s'est engagée dans un partenariat exclusif avec le CEPI (European Council of Real Estate Professions) au niveau européen.

Le CEPI encadre EuroKautation dans le cadre de son lancement sur les marchés des pays européens respectifs.

Nous nous réjouissons, dès aujourd'hui, d'une collaboration partenariale réussie.

## Jan D. Leuze

EuroKautation  
Service EKS GmbH  
Ifflandstraße 4  
D-22087 Hamburg

T +49 (0)40 808 100-250  
F +49 (0)40 808 100-209

jan.leuze@eurokautation.de  
www.eurokautation.de